

L'ethnie : fantasme occidental et réalités culturelles

Présenté comme comprenant une quinzaine d'ethnies, le Mali a longtemps été considéré comme un pays stable ayant remarquablement accompli, ou tout au moins mieux que les autres, son processus de démocratisation. Parmi les facteurs explicatifs de cette réussite, l'absence de « conflits ethniques » est souvent citée, de même qu'un climat sociopolitique peu ethnicisé au regard des pays voisins : les relations entre les groupes ethniques seraient au Mali plus harmonieuses qu'ailleurs.

Pour s'interroger sur cette exception, il convient d'abord d'effectuer un retour sur le concept même d'ethnie, concept phare de l'anthropologie, pourtant mis à mal depuis plusieurs décennies par les anthropologues ; or ce sont des exemples maliens qui ont, en France, nourri cette réflexion critique et ce n'est peut-être pas le fruit du hasard. Il faut ensuite essayer de cerner les ethnies en présence, pour comprendre la place qu'elles occupent dans les relations sociales aux yeux des Maliens eux-mêmes. On pourrait alors tenter d'établir une sorte de cartographie ethnique

du pays. Faute de mieux, celle-ci reposerait sur trois critères : le rapport entre l'ethnie et le mode de production ; la localisation géographique des ethnies ; enfin les statistiques qui circulent dans les ouvrages scientifiques comme de vulgarisation. Or, en ce qui concerne les critères et les pourcentages qui fondent cette géographie sociale, leur fragilité tient à l'absence de statistiques nationales officielles, le critère ethnique n'étant pas pris en compte dans les recensements de la population malienne. Cette réticence à l'égard des statistiques, qui n'est pas sans rappeler la polémique que ces dernières suscitent en France, n'est en rien innocente. Elle s'inscrit au contraire dans la droite ligne des politiques culturelles menées sous les différentes républiques du Mali qui, tout en s'appuyant sur un récit national orienté vers un groupe socioculturel spécifique, ont poursuivi le même effort politique pour éviter tout affichage ethnique et valoriser les pratiques liant les groupes sociaux entre eux.

Qu'est-ce qu'une ethnie ?

Le concept d'ethnie s'est affirmé dans l'africanisme français suite aux travaux sur les Dogon entrepris par Marcel Griaule et son équipe au lendemain de la mission Dakar-Djibouti de 1933, qui ont peu à peu révélé un système cosmogonique complexe et cohérent : cet univers mythique, confondu avec la réalité sociale, a conduit à négliger l'examen des rapports des hommes entre eux et au monde qui les entourait, leurs moindres gestes ou propos trouvant systématiquement justification dans ce système de représentation ; enfermés dans un ordre et un temps mythiques, les Dogon, coupés de l'histoire et de leurs relations avec les autres groupes sociaux, ont alors magnifiquement illustré ce que l'on considèrerait comme une ethnie. L'ethnie est ainsi utilisée, dans le sens commun, pour désigner un groupe humain possédant un ensemble de traits socioculturels communs tels la langue, la religion ou les coutumes, et constituant une entité close fondée

sur des traditions immuables. La critique du concept a pourtant jalonné les sciences humaines, dans la littérature anglo-saxonne particulièrement, tandis qu'en France, la perspective constructiviste, rejetant les caractères substantiel, stable et isolé de l'ethnie, gagnait laborieusement, avec l'aide des historiens, la production anthropologique, sans pour autant enterrer ce concept central pour la discipline et servant concrètement à délimiter le champ d'observation de l'ethnologue¹⁸⁵. Dans l'histoire de l'africanisme français, la déconstruction du concept d'ethnie est avant tout rattachée au nom de Jean-Loup Amselle, qui publia en 1985, avec Elikia M'Bokolo, un recueil de textes augurant du mouvement de désethnicisation de la discipline qu'il ne cessa de nourrir par la suite¹⁸⁶; un article de Jean Bazin s'y attachait à démonter les détournements coloniaux et postcoloniaux de la catégorie, en suivant dans l'histoire la multiplication de sens et d'usages prêtés au nom « bambara », accolé au plus gros groupe ethnique du Mali¹⁸⁷. Cinq ans plus tard, ce sont les groupes peul, bambara et malinké qui firent l'objet d'un examen similaire sur une plus longue durée¹⁸⁸. Jean-Loup Amselle démontrait comment, dans l'histoire précoloniale de la région du Wasolon, où coexistaient des Peul, des Bambara et des Malinké, on n'était ni peul, ni bambara ni malinké par essence : des Peul pouvaient devenir bambara puis malinké et inversement.

Poursuivant sa démarche, il mettait au jour les mécanismes d'une « raison ethnologique » étroitement liée à l'entreprise coloniale et produisant une logique classificatoire adaptée à la politique des races établie par l'administration, qui visait, selon le principe « diviser pour régner », à découper les circonscriptions administratives en fonction de petits groupes présentant des traits socioculturels communs afin d'autonomiser ces derniers tout en établissant un contact direct entre administrateurs et administrés. Cette volonté d'établir des taxinomies composées d'entités nettes et antithétiques réfutait la souplesse des appartenances d'avant la

colonisation, résultant de rapports de force établis à l'intérieur de certains groupes aussi bien qu'entre groupes différents associés dans un même espace. L'analyse faite par Jean-Loup Amselle des transformations vécues aussi bien dans le temps que dans l'espace par les Bambara, les Peul ou les Malinké fut renforcée dix ans plus tard par l'ouvrage dirigé par Mirjam Bruijn et Han Van Dijk, dont les contributions démontraient que les mondes peul et mandingue, co-gestionnaires d'un espace rural et de ressources, étaient, bien que distincts, strictement inséparables : les Peul ont toujours été présents au sein du vaste « pays mandingue » et en ont dominé, selon les périodes, plusieurs zones – les éleveurs nomades étant incapables de survivre sans l'accès au grain, aux marchés et aux pâturages des agriculteurs sédentaires, éleveurs peul et cultivateurs mandingue devaient co-régir leurs activités réciproques¹⁸⁹. À côté de ces ouvrages, dont les deux premiers restent des références pour les études africaines voire pour l'anthropologie en général, différents articles invitèrent également à relativiser le concept d'ethnies maliennes. L'ethnie dogon, devenue une sorte d'archétype, a par exemple été analysée par Jacky Bouju qui, tout en soulignant que l'identité ethnique, dans le cas dogon, est une réalité au-delà du discours puisqu'elle nécessite pour perdurer une certaine étanchéité de ses frontières matrimoniales, consistait aussi en un projet culturel et une conception politique de l'identité, créant de la différence entre les groupes sociaux¹⁹⁰. Un article de Claude Fay analysait quant à lui le rapport de huit groupes ethniques en présence dans la région du Macina : refusant les assignations ethno-professionnelles qui leur étaient généralement attribuées, il soulignait la « complexité empirique » des réalités ethniques sur une zone donnée – complexité également mise en exergue dans les travaux des chercheurs maliens, notamment ceux de l'Institut des sciences humaines¹⁹¹.

Revenons enfin sur l'un des premiers textes consacrés à la question ethnique au Mali au lendemain de l'indépendance,

quand, en 1962, avec son œil de géographe, Jean Gallais a cherché à établir les différents critères permettant de définir les ethnies du pays : techniques d'exploitation de la nature, histoire, religion, organisation de l'espace¹⁹². . . Or l'examen de chacun de ces critères révèle tout autant leur caractère opératoire que leurs limites. Par exemple, les techniques d'exploitation de la nature, si elles sont traditionnellement connectées à un groupe ethnique particulier (Bambara agriculteurs, Peul éleveurs, Bozo pêcheurs. . .) sont en réalité variables. Ainsi, s'il est vrai que les Peul sont généralement éleveurs, on a vu dans la vallée du Sankarani des Peul se mettre à l'agriculture intensive et oublier leur langue tout en conservant leurs patronymes. Pour ce qui est du lien à l'histoire, si l'orgueil de certains événements historiques peut fournir un élément de cohésion du groupe (tel l'empire du Mali pour les Malinké), les exemples de conversion ethnique ne manquent pas. Ainsi, au cours des guerres du XIX^e siècle entre Bambara et Peul du Macina, des Peul établis depuis plusieurs siècles à proximité de villages bambara en ont adopté les patronymes. Face aux nombreuses limites des critères qui pourraient définir une ethnie, c'est finalement sur la possibilité de changer de groupe ethnique que se termine l'article : « Région privilégiée, les rives du Niger offrent des bases variées à cette définition pour chacun de ces groupes. Mais l'Africain de ces régions ne comprend pas l'appartenance à une ethnie comme une donnée naturelle qu'il est obligé de subir au même titre que sa taille ou la couleur plus ou moins foncée de sa peau. Il peut remettre en question cette ethnie et la "mutation" ethnique apparaît dans ces régions comme un fait sociologique de première importance¹⁹³. »

Fluidité de la catégorie

Si l'on s'en tient à la présentation classique des ethnies au Mali, en effectuant une synthèse de trois sites internet destinés à un public non spécialisé et dont les données se recourent, on constate que

trois ethnies composent tout d'abord le groupe culturel majoritaire, dit mandingue ; une dizaine d'autres sont ensuite généralement citées, que nous ferons apparaître ici selon leur importance numérique décroissante¹⁹⁴.

Le plus important est celui des Bambara (*Banmana* en langue locale), essentiellement agriculteurs : ils représenteraient plus d'un tiers de la population malienne. Les Bambara auraient, à l'origine, quitté la région du Ouassoulou, entre Sikasso et la Côte d'Ivoire, pour échapper à la domination des Malinké, puis atteint le Niger, dans la région de Ségou où ils créèrent au XVIII^e siècle un puissant royaume. Leur zone d'implantation majeure s'étend du centre-est à l'ouest du Mali, entre les régions de Ségou et de Niono, du BéléDougou, du Kaarta entre Kita, Nioro et Koulikoro et, plus à l'est, de Sikasso. Dans l'ensemble de ces régions, les Bambara vivent en relation étroite avec d'autres ethnies. La langue bambara constitue la langue nationale du Mali.

Les Soninké (connus également sous le nom de Sarakolé ou de Marka) réuniraient environ 9 % de la population et vivent essentiellement dans l'ouest du pays, surtout le long de la frontière sénégalaise. À l'instar des Dioula de Côte d'Ivoire, ils sont par tradition colporteurs ; ils ont sillonné dans l'histoire précoloniale toute l'Afrique de l'Ouest.

Les Malinké (*Mandeka* en langue locale) représenteraient environ 7 % de la population malienne. Ayant joué un rôle historique déterminant à l'époque de l'empire du Mali (XIII^e-XVI^e siècles), ils sont établis au sud-ouest du pays, dans la vallée supérieure du Niger et dans les pays riverains des rivières Bafing et Bagoé.

Ces trois groupes ethniques, du fait de leur proximité étroite aux plans historique, sociologique, culturel et linguistique, sont donc, parfois, regroupés en un seul groupe, dit mandingue, qui correspondrait à peu près à la moitié de la population malienne, et dont on ne précise jamais en quoi il constituerait, ou non, un groupe ethnique.

Les Peul (*Foulbé* en langue locale) représenteraient environ 14 % de la population. Majoritairement éleveurs, ils sont présents tout le long de la frontière mauritanienne, de Kayes à Niolo, et sont surtout concentrés à l'intérieur de la boucle du Niger, dans les cercles de Mopti, de Djenné et du Macina. Ils ont joué un rôle important dans la construction, au XVIII^e siècle, du royaume du Macina.

Les Senoufo sont généralement considérés comme formant une seule ethnie avec les Minianka. Établis dans les régions de San, Koutiala et Sikasso, ils sont cultivateurs et représenteraient environ 10 % de la population malienne.

Les Touareg (Kel Tamasheq) sont répartis et divisés en plusieurs confédérations et tribus ne présentant pas un front uni. Pratiquant traditionnellement l'élevage pastoral, et plus récemment l'agriculture, ils occupent un vaste espace qui va de la zone saharienne à la zone soudanienne. Ils constitueraient, en y ajoutant les Maures, environ 10 % de la population malienne. Les Maures occupent quant à eux une frange de territoire au nord du Niger, de Gao à Tombouctou et toute la partie nord-ouest du pays.

Les Songhaï composerait environ 6 % de la population du Mali. À l'origine essentiellement cultivateurs et pêcheurs, ils sont installés dans la boucle du Niger, du lac Débo à la frontière de la République du Niger. Ils sont les héritiers de l'empire du même nom (XV^e-XVI^e siècles). Du fait de leur position géographique, leur histoire est la mieux documentée par les ouvrages des chroniqueurs de langue arabe.

Les Dogon, qui doivent leur célébrité à l'anthropologie, formeraient un peu plus de 5 % de la population totale du pays. Essentiellement cultivateurs, ils sont concentrés dans la région, nommée Pays dogon, qui s'étend de la falaise de Bandiagara au sud-ouest de la boucle du Niger.

Les Bozo, moins de 2 % de la population malienne, sont installés sur le Haut-Niger, dans le Macina et dans les régions de Ségou et de Mopti ; ils sont pêcheurs.

Les Bobo, agriculteurs, occupent un territoire limité au nord par les falaises de Bandiagara et au sud par les cercles de Kou-tiala et Sikasso. Ils représenteraient également environ 2 % de la population.

Le Mali est également composé d'autres groupes ethniques aux effectifs plus limités : les Diawara, les Khassonké, les Toucouleur, les Bwa – cette liste n'est pas exhaustive ; à quoi il faut ajouter un ensemble de groupes sociaux qui sont ou non qualifiés d'ethnie selon les sources.

Mais ce catalogue aux allures objectives mérite d'être observé de près.

Tout d'abord, les liens entre groupes ethniques et activités ou mode de production peuvent facilement être relativisés. Déjà, en 1962, Jean Gallais avait observé le passage d'un mode de production à un autre chez différents groupes, selon des contraintes diverses, aussi bien géographiques que climatiques ou sociales : ces mutations n'ont fait que s'accélérer depuis lors, notamment sous l'effet des sécheresses, de l'accroissement démographique et de l'urbanisation.

Le critère de la localisation des ethnies n'est pas plus pertinent. Il exclut tout d'abord un ensemble de groupes, en particulier d'éleveurs, caractérisés par des déplacements géographiques fréquents. Ensuite, il fait fi de la variabilité dans le temps de l'occupation de l'espace, observable chez tous les groupes. Prenons comme illustration le cas des Dogon, perçus comme occupant un espace si précisément délimité qu'il est qualifié de « pays ». Leur histoire sur la longue durée montre en réalité l'instabilité des frontières de leur territoire, variant au gré des flux et reflux de leur implantation. Subissant régulièrement la domination de groupes plus puissants qu'eux, les Dogon ont vécu au fil des siècles de longues périodes d'insécurité et de conflits (avec les Mossi, les Bambara, les Toucouleur entre autres), entraînant des replis réguliers sur la falaise et renforçant l'image d'une « ethnie

dogon» coupée du monde. Extraire de leur histoire ces périodes de reflux pour construire l'image d'une ethnie isolée nous conduit à oublier que les périodes d'accalmie ont vu cette population s'étendre sur des aires plus larges, comprenant une grande partie du plateau et de la plaine. Cette variabilité, qui n'est en rien propre aux Dogon, relativise de fait le critère territorial, qui fait en outre l'impasse sur une importante caractéristique des populations maliennes, celle des migrations internes. Pour citer à nouveau l'exemple des Dogon, rappelons que les travaux d'Isaïe Dougnon démontrent qu'un processus important de migration était en cours durant la période coloniale, et qu'on trouve aujourd'hui des villages dogon dans le sud du Mali¹⁹⁵. Enfin, le critère territorial ne tient pas compte d'une urbanisation extrêmement rapide, qui a favorisé la mixité sociale et brouillé les espaces culturels.

Si l'on s'en tient aux chiffres, on constate qu'ils requièrent encore plus de vigilance, puisque ces données peuvent être utilisées à tort et à travers, parfois à des fins stratégiques. Dans son entreprise de découpage découlant de sa politique raciale, l'administration coloniale, et plus précisément la Direction des affaires politiques générales du Soudan, a effectué en 1950 un recensement des populations par divisions administratives (cercles) et par races. Y figurent 30 races auxquelles est ajoutée une rubrique «divers». Datant de 1896, le mot ethnie restait encore peu utilisé; la «race» pouvait alors déterminer tout autant des caractéristiques physiques que des dimensions culturelles et linguistiques. La notion d'ethnie a par la suite remplacé, notamment sous la pression de l'Unesco celle de race, de plus en plus controversée. La plupart des groupes ainsi catalogués coïncident avec ce qu'on entend aujourd'hui par ethnie, même si certaines des races évoquées sont aujourd'hui confondues dans une même ethnie (on différenciait par exemple la race «Peul» et la race «Peul berbérisé»). Mais le Mali indépendant n'a pas suivi la voie des statistiques coloniales: le critère ethnique ne figure dans aucun des

quatre recensements généraux de la population et de l'habitat au Mali, réalisés respectivement en 1976, 1987, 1998 et 2009. D'où viennent, alors, les pourcentages mentionnés dans la présentation des ethnies reproduite ci-dessus ?

Dans l'ouvrage consacré à la population malienne qu'ont coordonné Philippe Bocquier et Tiéman Diarra, la relation ethnique/représentation spatiale est posée et l'absence de la variable ethnique dans les recensements maliens est évoquée¹⁹⁶. Mais il est précisé que, pour pallier cette lacune, le recensement de 1987 a saisi la langue parlée par tous les locuteurs maliens de plus de six ans. S'ensuit une série de données chiffrées (bambara 50,3 %, peul 10,7 %, dogon 6,9 %, songhaï 6,3 %...) qui, « si elles ne coïncident pas directement avec celles des ethnies, peuvent néanmoins fournir des indications sur l'implantation des ethnies sur le territoire national¹⁹⁷ ». Sans tenter ici de décrypter l'origine des statistiques circulant dans la littérature consacrée au Mali, notons que la coïncidence entre ces dernières et des données d'ordre linguistique reste troublante. Les secondes auraient-elles en grande partie déterminé les premières ? Mais les réalités démentent, de toute évidence, le caractère opérationnel du couple langue/ethnie. L'exemple des Dogon suffit à le prouver : des Dogon de villages proches doivent souvent utiliser la langue peul pour se comprendre...

Est-ce à dire que l'ethnie serait une catégorie non opératoire au Mali ? Il n'en est rien. Tout Malien peut décliner son identité ethnique et en énumérer les caractéristiques (qui peuvent être la langue, les techniques de production, les rituels, les traits de caractère, etc.), même si ces dernières peuvent largement varier d'un individu à un autre. Sans échapper aux stéréotypes, les Maliens décrivent eux-mêmes les Malinké comme secrets, les Peul comme fiers, les Bobo comme sérieux et travailleurs... ; et si l'on aborde la question migratoire, l'égoïsme des Soninké, monopolisant tous les réseaux, est aussitôt évoqué. Mais la caté-

gorie ethnique ne revêt pas pour autant un caractère homogène, comme le montre les diverses significations du terme *siya* en bambara, que l'on peut traduire par ethnies. Si le mot s'emploie effectivement pour exprimer les groupes ethniques (Bambara, Peul, Dogon...), il est également utilisé pour traduire les catégories raciales (Noirs/Blancs par exemple) ou encore les catégories sociales que nous appelons castes (forgerons, griots, cor-donniers...). Par ailleurs, si des solidarités ethniques peuvent s'observer, dans des réseaux de travail notamment, elles restent discrètes et concernent généralement les membres d'une zone géographique particulière. Ainsi, quand les Maliens parlent des Bambara, c'est souvent à travers des attributs localisés : les « Bambara de Ségou » sont ainsi réputés pour leur maniement précis de la langue. Cet exemple est révélateur de la fluidité de la catégorie ethnique qui rappelle celle des sociétés du Mali précolonial. En parallèle, nombre d'associations de promotion ou de revitalisation culturelle à base ethnique reflètent, dans leurs discours, une conception de l'ethnie proche de celle qui fut façonnée par la colonisation. On ne saurait donc prétendre qu'au Mali, l'ethnie ne fait aucun sens. Cependant, pour mieux comprendre le degré de prégnance de cette catégorie dans les relations sociales, retenons pour l'instant deux faits : aucun des critères utilisés pour caractériser les ethnies ne fonctionne pleinement ; l'État malien, sous les différentes républiques, a soigneusement évité d'inclure le critère ethnique dans ses recensements.

La promotion politique du « peuple malien »

Au sortir de l'indépendance et après l'échec de la Fédération du Mali, le pays devint sous la présidence de Modibo Keita une république socialiste. Cette option, difficilement compatible avec l'organisation traditionnelle des sociétés maliennes, verticalement hiérarchisées, devait s'accompagner de l'émergence d'un sentiment national qui se traduisit rapidement par des actes si-

gnificatifs tels la création du franc malien et celle d'un important secteur public. Durant cette période, Bamako devint l'un des centres du nationalisme africain, où défilèrent les principaux leaders du continent et d'ailleurs. Cette histoire explique la vigueur actuelle du nationalisme malien, malgré la défaillance de l'État.

Mais si la notion de « peuple malien » a longtemps fait sens, c'est aussi qu'elle a toujours été entretenue par des discours et des manifestations mettant en valeur la solidarité et l'égalité de ses cultures. La richesse culturelle du Mali a toujours été présentée dans sa diversité fraternelle, les spécificités de chaque culture étant reconnues et respectées dans un principe d'égalité. Aucun groupe ethnique ne devait être valorisé, ou se valoriser lui-même, parmi les autres. L'article 4 de la Constitution du 22 septembre stipulait : « Tout acte de discrimination raciale ou ethnique, de même que toute propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité de l'État et à l'intégrité du territoire de la République sont punis par la loi. » La prévention de l'ethnicité, intégrée dans la Constitution de la Première République, découlait logiquement de l'entreprise nationaliste. La fabrication du citoyen passait par la conviction que le Mali formait un peuple uni dans sa diversité. C'est dans cette optique que furent conçues en 1962 les biennales artistiques et culturelles, qui voulaient inspirer une culture de synthèse. Organisées pendant près de trois décennies au niveau de tous les arrondissements, cercles et régions du pays, cet ensemble de manifestations sportives, artistiques et culturelles puisait ses thèmes dans les programmes sociaux, économiques et politiques du gouvernement. Lieu de production d'une culture construite et organisée par l'État, elles mobilisaient toutes les localités et toutes les couches sociales, selon un principe clair : des régions, englobant des groupes ethniques multiples, entraient en compétition. Elles ont marqué les esprits de plusieurs générations de Maliens, et leur rôle dans la promotion de l'art et de la culture du pays reste majeur.

En 1960, pour exalter la force de la nation naissante, les dirigeants politiques la prénommèrent alors « Mali », en référence au vaste empire qui du XIII^e au XVI^e siècle avait rayonné sur une grande partie du territoire malien mais aussi des pays voisins. La construction de l'identité nationale prit donc appui sur deux entités politico-historiques (l'empire du Mali du XIII^e siècle, le royaume de Ségou du XVIII^e) centrées autour de la culture mandingue. La valorisation de cet héritage constitua l'une des orientations du nationalisme malien¹⁹⁸. Ainsi le président Modibo Keita fut assimilé dans le chant des griots à la figure de Soundiata Keita, fondateur de l'empire du Mali ; de la même manière, quelques années plus tard, le président Moussa Traoré fut comparé à Tiramagan, un général de ce même empire. Dans un mouvement similaire, le royaume de Ségou fut si valorisé comme modèle historique que les paysans assimilaient le parti unique à ce royaume et utilisaient les mêmes termes pour désigner le gouvernement malien et les États précoloniaux¹⁹⁹. La construction de l'identité nationale se fonda donc sur le monde mandingue, à tel point qu'il fut longtemps difficile d'imaginer qu'un homme qui n'en serait pas originaire puisse prendre la tête du pays. Néanmoins, malgré l'orientation culturelle spécifique du récit national, la vie politique malienne prit relativement peu de coloration ethnique, les différents gouvernements ayant toujours été composés d'hommes (et dans une moindre mesure de femmes) d'origines ethniques différentes.

Après la chute de la Première République et la fin de l'option socialiste, l'unité dans la diversité fut toujours valorisée par les régimes successifs, en particulier avec l'avènement de la démocratie, marquée par la prolifération des associations et donnant un élan singulier aux efforts de promotion et de défense des traditions. L'État fut alors particulièrement attentif au caractère ethnique qu'auraient pu prendre les formes de renouveau culturel. En témoignent les appellations des festivals : leur principal

bailleur, le Programme de soutien aux initiatives culturelles, a toujours pris garde à ne pas ethniciser ces manifestations. Ainsi se déroule à Ségou un festival « du fleuve » et non bambara, ou dans le nord un festival « au désert » et non touareg²⁰⁰. L'orientation culturelle du régime socialiste connu

donc une remarquable continuité. Le fameux *jatigiya* (hospitalité), qui constituera l'un des piliers de la promotion touristique du Mali, se retrouva à l'œuvre aussi bien dans l'organisation des biennales (où chaque quartier bamakois se faisait l'hôte des visiteurs d'une région) que dans celle de la Coupe d'Afrique des Nations en 2002 (même principe avec les supporters de l'équipe d'un pays). De même, les deux derniers gouvernements ont largement œuvré, notamment par le biais de manifestations scientifiques, à promouvoir les *senankuya*, terme généralement traduit par « cousinages » ou encore « alliances à plaisanteries », qui sont souvent considérés comme l'un des facteurs de la bonne entente et des faibles conflits ethniques au Mali. Depuis plusieurs années, la mise en valeur des *senankuya* a été largement soutenue par des institutions internationales comme l'Unesco ou le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). Profitant de cet élan patrimonial, le Mali a par exemple fait de l'année 2003 celle de la « promotion des *senankuya* ».

Rappelons que le cousinage est une pratique sociale liant les membres de deux groupes qui peuvent être ethniques mais également porter sur d'autres appartenances sociales, ou sur des relations de parenté. Dans le cas du cousinage ethnique, les membres sont liés par un pacte conclu entre des groupes menant des activités complémentaires et dont la compétition a pu entraîner dans l'histoire des épisodes conflictuels. Les membres de ces groupes sont alors autorisés à s'insulter ou à se moquer sans que cela porte à conséquence ; ces insultes portent toujours sur des relations de domination et particulièrement sur les rapports maître/esclave. Les hommes de deux groupes ethniques

liés se doivent également assistance mutuelle, notamment en cas de conflits avec un tiers. Présente dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, la pratique est très répandue au Mali. Il y a ainsi de fortes chances que la rencontre spontanée d'un Peul et d'un Bambara (qui se reconnaissent mutuellement comme tels en déclinant leurs patronymes, même si ce critère n'est pas infallible puisque de nombreux noms de famille se retrouvent dans plusieurs ethnies) déclenche des affrontements verbaux immédiats. L'exemple le plus connu est celui qui lie les Dogon aux Bozo, car il a fait l'objet d'un article fondateur explicatif du rôle de ces alliances. Selon Marcel Griaule, qui les qualifie de « cathartiques », les *senankuya* serviraient à canaliser et désamorcer les tensions entre différents groupes. À sa suite, nombre d'anthropologues les ont analysées en termes d'exutoire de tensions et y ont vu un efficace mécanisme traditionnel de régulation sociale. Cette focalisation sur les aspects les plus positifs des *senankuya* trouvait sa place dans une tendance générale de l'africanisme français qui, à partir des années 1950, s'est concentré sur l'étude de systèmes de pensée et de représentations symboliques valorisant les aspects les plus ordonnés des sociétés, qu'ils enfermaient par là même dans la perspective du temps mythique : de ces études ressortait, même implicitement, l'idée d'une harmonie sociale garantie car répétitive. Certes, il serait abusif de prétendre que les alliances à plaisanteries n'ont pas d'efficacité. En tant que joutes verbales, elles facilitent la mise en relation d'individus par des mots, des gestes et des rires qui constituent les portes d'entrée d'une communication positive et qui, effectivement, peuvent amenuiser les tensions, si celles-ci ont lieu d'être, entre deux personnes liées par le cousinage. La fonction assignée aux « cousins » en cas de conflit avec un tiers est de même souvent utilement activée. Mais, si l'on veut pleinement comprendre le fonctionnement et les significations de ces alliances, il ne faut pas négliger le fait que les échanges verbaux

portent sur les questions les plus graves. Cécile Canut écrit ainsi que, « quelque stéréotypé que soit le caractère des *senankuya*, ils participent d'une mise en abyme des positionnements sociaux en termes de domination dès lors que l'enjeu essentiel de l'interaction repose sur la dichotomie maître/esclave²⁰¹ ». Or cette dichotomie imprègne encore aujourd'hui de nombreuses relations sociales fondées sur des rapports hiérarchiques hérités du passé. Ainsi, des familles, des lignages ou des groupes de taille plus importante peuvent être déconsidérés et dévalorisés pour leur statut (connu de tous) de descendants d'esclaves²⁰². Certains groupes ethniques, comme les Dogon, ont de tout temps été considérés comme des réservoirs d'esclaves par les sociétés dominantes. Dans ce contexte, l'activation des affrontements verbaux ne relève pas forcément d'une intention pacifique. La patrimonialisation internationale, influencée par les perspectives orientées des anthropologues, que subissent aujourd'hui les *senankuya*, n'est donc pas sans risques : « En renforçant, par la nomination et la mise en frontières, les communautés supposées ethniques, [elle] pourrait aboutir à l'inverse au renforcement des hiérarchies fondées sur les catégories ethniques²⁰³ ». Au final, il est difficile de considérer que la relative absence de tensions ethniques au Mali pourrait être portée par cette institution traditionnelle, même si l'idée de bonne entente entre les ethnies a largement été véhiculée par la promotion culturelle et touristique des politiques maliennes, est reprise à leur compte par les populations elles-mêmes. L'ethnie ne semble ainsi poser que rarement problème. D'ailleurs, dans la présentation de soi, les Maliens usent bien davantage de leur origine régionale pour se définir : lorsque deux Maliens se croisent, la première question amenant une réponse circonstanciée, une fois passées les formules stéréotypées de salutation, n'est pas « de quelle ethnie es-tu ? » mais « d'où viens-tu ? ». Le projet nationaliste du premier régime socialiste a bien, et durablement, marqué les

esprits ; et les Maliens sont toujours habités par un sentiment national fort que la déliquescence de l'État, pourtant de plus en plus manifeste depuis des années, n'a que peu entamé. Ces sentiments d'union, de solidarité et d'interdépendance, pour être aussi puissants, trouveraient-ils leur origine dans les structures politico-sociales précoloniales ?

Les aléas de l'histoire

L'histoire du Mali avant la colonisation est celle d'une succession de royaumes et d'empires dont certains sont célèbres. L'empire du Ghana (le Ouagadou), apparu au VIII^e siècle avec l'exportation d'or et de sel, s'étendait du Moyen Sénégal à la boucle du Niger et constituait un centre d'échange avec les pays du nord. Grâce au commerce, il prospéra jusqu'à la fin du XI^e siècle, qui vit son déclin au profit de l'édification de nombreux petits royaumes. Lui succéda l'empire du Mali, résultant de l'unification de ces royaumes de la région qui va de l'Atlantique au delta intérieur du Niger : il contrôlait les villes du Sahel où aboutissaient les routes du commerce transsaharien. Les provinces qui le constituaient étaient contrôlées par des représentants de l'empereur, ou par les rois des royaumes périphériques sous dépendance. Attaqué de toutes parts, il s'effaça progressivement à partir du XV^e siècle, pour laisser place à l'empire Songhaï, dont Gao sera la capitale administrative. La défaite des Songhaï marquera la fin des grands empires du Soudan occidental, qui laisseront la place à un ensemble de royaumes, dont le royaume bambara de Ségou, né vers la fin du XVII^e siècle, et celui du Kaarta. Au XIX^e siècle, la chute du royaume de Ségou fut précipitée par les luttes avec le royaume peul du Macina puis avec l'empire toucouleur d'El Hadj Omar, qui, en tant que dernière importante formation politique du Mali précolonial, affrontera l'armée française. Citons également l'existence d'une unité politique connue sous le nom de ceux qui en constituaient la figure dominante, les Touareg Iwellemmedan, qui

s'imposa du milieu du XVII^e à la fin du XIX^e siècle dans la boucle du Niger²⁰⁴.

Au centre du rayonnement et du fonctionnement des trois grands empires qui se sont succédé dans l'histoire du Mali, le commerce transsaharien illustre un aspect primordial de l'espace précolonial, celui des échanges. Or, si cette position stratégique du Mali entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne a certainement intensifié les échanges marchands, ces derniers ont également favorisé les échanges culturels mais aussi humains. L'étendue des grands empires constitue également une importante caractéristique du Mali précolonial. Couvrant de vastes superficies, dépassant les frontières de l'État actuel, ils étaient constitués de plusieurs milliers (voire dizaine de milliers) de villages extrêmement éloignés du centre. Définissant les relations des groupes à l'intérieur de ces immenses espaces, Jean-Loup Amselle a montré en quoi elles constituaient un système de relations de sociétés englobantes et englobées, chaque société locale, englobée dans un ensemble plus vaste, pouvant être conçue comme l'effet d'un réseau de relations²⁰⁵. Les hiérarchies à l'œuvre au sein des groupes sociaux mais aussi entre ces sociétés en interaction nécessitaient l'identification, surtout pour les sociétés englobantes, de «groupes» que l'on pourrait confondre avec ce que l'on entend aujourd'hui par ethnie, c'est-à-dire partageant des caractéristiques communes (langue, cultes traditionnels, mode d'exploitation ou autres).

Mais les assimiler à des ethnies en tant qu'entités closes reviendrait à nier leurs dynamiques : l'histoire de l'Afrique précoloniale est émaillée d'exemples «d'essaimage, d'édification et de contraction étatique» induisant une permanente recomposition des formes d'organisation sociale mais aussi de relations entre les groupes ou les sociétés. Le Mali est un pays vaste (deux fois et demie la France) et le déplacement des centres de pouvoir pouvait entraîner d'énormes mouvements de population.

Du XVII^e au XIX^e siècle, les expansions territoriales des Peul, des Touareg ou des Bambara par exemple amplifièrent les migrations tout autant que la mixité des sociétés. De ces échanges et de ces recompositions a résulté un énorme brassage de populations. S'il existait bien des « groupes » identifiés comme tels au sein d'un processus de catégorisation sociale, c'est par les fluctuations et leurs interrelations qu'ils se caractérisaient, et non comme des ethnies conçues comme des isolats culturels. Éleveurs peul et agriculteurs bambara coexistaient dans le même espace rural, mais certaines périodes de l'histoire ont vu des Peul devenir Bambara ou inversement. En somme, au sein d'un continuum de relations sociales, rien ne dit que les individus, libres de jouer sur les échelles, privilégient la position « ethnique » au détriment des autres pour se définir. Ce sont bien d'autres frontières que celles de l'ethnie, moins évidentes pour l'œil occidental car rétives aux schémas classiques de l'anthropologie, qui fondent la définition des groupes sociaux les uns par rapport aux autres. L'idée de sociétés harmonieuses, égalitaires et fonctionnant comme des entités closes a ainsi gommé des hiérarchies sociales qui ont peut-être plus de sens pour les intéressés que leur appartenance ethnique. Est-ce à dire que le Mali est définitivement exempt de troubles ou de conflits d'ordre ethnique ?

Nord et sud

L'idée alarmiste de « conflit ethnique » voire de « guerre ethnique » circule de plus en plus dans la presse occidentale et malienne. Tout en laissant aux spécialistes du Nord-Mali le soin d'éclairer la complexité de la situation, on peut ici donner quelques indications.

Rappelons tout d'abord une donnée de base. Les trois régions du Nord, qui couvrent les trois quarts du territoire malien, ne sont pas habitées que par des Touareg. Y vivent également des Songhaï, des Peul, des Maures et des Haoussa, populations ayant

historiquement des activités complémentaires et dépendant étroitement les unes des autres²⁰⁶. Durant le XIX^e siècle, cette complémentarité était particulièrement forte entre les Songhaï de la vallée du Niger et les Touareg : loin de s'opposer, ils formaient des alliances, au point que divers groupes composés de Touareg et de Songhaï pouvaient s'affronter ; l'organisation économique, fondée sur une complémentarité de la culture du riz par les Songhaï et de l'élevage des Touareg, constituait la base des structures politiques de la région.

Au moment de la conquête, l'administration coloniale, dans son effort de quadrillage du territoire, s'est employée à séparer les groupes et à couper leurs liens, en les recensant séparément et en les classant au moyen d'oppositions (nomades/sédentaires, Blancs/Noirs, agriculteurs/éleveurs) qui permettaient de les traiter différemment : les nomades ne furent par exemple pas recrutés dans l'armée au cours des deux guerres mondiales, et furent scolarisés beaucoup plus tardivement que les autres (vers la fin des années 1940) et en petit nombre²⁰⁷. Néanmoins, cette dichotomie, qui à l'époque ne faisait aucun sens pour les intéressés, ne traçait pas les frontières géographiques du nord et du sud du pays, les Peul circulant par exemple largement dans sa partie sud²⁰⁸. Après la colonisation, les problèmes du Nord, dus à l'enclavement régional, aux sécheresses et au manque d'infrastructures, ont été subis par l'ensemble de ces populations vivant en interaction. D'ailleurs, au cours des différentes rébellions, et ce jusque dans les années 1990, les Touareg ont tenté d'associer l'ensemble des populations du Nord à leur combat. Certes, des oppositions, cristallisées par les situations de crise, ont pu revêtir un caractère ethnique, notamment dans la formation de milices d'autodéfense. Ainsi, dans les mois voire les années qui suivirent la rébellion de 1990, les actes de banditisme se sont considérablement développés, entraînant des représailles, notamment, de la milice songhaï Ganda Koye. Mais ces durcissements sont ré-

cents au regard des relations historiques complémentaires qui prévalaient entre les populations.

Éprouvant des sentiments de frustration et d'abandon face au sous-développement économique de la zone désertique du pays, c'est à l'État malien et non aux populations du sud du Sahara que les habitants du Nord sont hostiles, et ce depuis plusieurs décennies. Leur distance vis-à-vis de l'État centralisé n'est pas seulement d'ordre géographique. Leurs liens historiques avec les populations du sud se sont construits autour d'axes commerciaux situés dans la partie est du pays, très loin de la capitale. Leur histoire ne leur permet donc pas vraiment de se reconnaître dans le récit mandingue fondateur de la nation. C'est ainsi dans une nette opposition à l'État, et nullement aux populations bambara ou malinké, que les rancœurs s'inscrivent.

Enfin, si on ne peut dénier que les populations du sud manifestent envers celles du Nord des formes de ressentiment, nous pouvons préciser que ces dernières s'activent essentiellement via les catégories raciales Noirs/Blancs. Celles-ci ne sont en rien nouvelles et ont en réalité préexisté à l'entreprise coloniale tout en étant réifiées par son administration²⁰⁹. Mais ces oppositions en fonction des couleurs de peau dépassent le cadre ethnique et n'entrent par conséquent pas dans notre propos.

Reprenons pour conclure les critères évoqués plus haut qui définissent généralement les ethnies. Les liens entre groupes ethniques et activités ou modes de production sont fluctuants dans cette zone désertique où les aléas climatiques contraignent plus qu'ailleurs les populations à changer d'activité. À la fois cultivateurs et pêcheurs jusqu'à récemment, les Songhaï possèdent des troupeaux depuis quelques décennies. À l'inverse, les Touareg qui pratiquaient traditionnellement l'élevage pastoral se sont récemment tournés vers l'agriculture. Quant aux données chiffrées, dont on a montré le manque de fiabilité pour le Mali en général, elles sont encore plus aventureuses dans les zones désertiques

qui rendent ardue toute tentative de recensement. De nombreux textes circulant sur Internet usent et abusent pourtant de l'argument de la faiblesse numérique des Touareg pour délégitimer leurs revendications²¹⁰. Ces différents indices ne sauraient suffire à démêler la complexité des conflits au Nord du Mali. Ils invitent, en revanche, à y appréhender la question ethnique avec la plus grande prudence.

Parler aujourd'hui de relations interethniques qui seraient déterminantes pour le Mali a-t-il donc un sens, un demi-siècle après la fin de la colonisation ? Et, à l'heure de l'indépendance, les risques de revendication ou de mobilisation sur fond d'ethnicité étaient-ils réels ou supposés, dans la logique d'un découpage colonial formant des entités coupées de leurs interactions ? Si les relations ethniques ne semblent pas problématiques, c'est peut-être qu'elles n'ont pas plus d'importance que d'autres types de relations sociales. Prenons l'exemple des conflits fonciers, l'un des domaines les plus propices à générer des tensions entre individus ou entre groupes. Les droits d'occupation et d'exploitation des terres constituent en effet un problème sur l'ensemble du territoire malien ; il se joue sur différentes échelles, du niveau familial au niveau étatique. Le critère ethnique finit parfois par s'imposer (entre agriculteurs dogon et éleveurs peul par exemple) comme facteur des conflits fonciers ; mais ces derniers surgissent en maints endroits sans que l'ethnie soit en cause, d'autres formes de catégorisation sociale (famille, lignage, village, région...) entrant alors en jeu. Cette même constatation s'effectue dans des domaines variés, ce qui prouve que la catégorie ethnique, si elle peut faire sens dans une conception bien plus extensible que celle qu'on lui a prêtée, n'est en rien activée de façon permanente. Et le même processus anime la vie politique. À l'hypothèse d'un verrouillage « mandingue » de l'appareil d'État, l'élection d'Amadou Toumani Touré, originaire de Mopti, est venue apporter la contradiction : le patronyme du nouveau président, aux conso-

nances nordistes, l'aurait exclu du pouvoir si cette interprétation était pertinente. De même, la pratique des *senankuya*, considérée comme un des vecteurs essentiels des solidarités ethniques, est bien plus souvent activée dans des cousinages patronymiques (comme les Keita et les Coulibaly) et familiaux (oncle maternel/neveu par exemple) que dans ceux qui relèvent de l'ethnie. L'identité ethnique ne peut donc être pensée qu'au sein d'une palette d'appartenances possibles, qu'elle ne domine aucunement. Aussi, à la lumière des configurations sociopolitiques pré-coloniales, des politiques du Mali indépendant et des pratiques sociales contemporaines, on comprend mieux pourquoi très peu de conflits ethniques émaillent l'histoire du pays. Et si cette réalité est considérée comme exceptionnelle, c'est simplement en raison du poids démesuré prêté au caractère ethnique à la fois par l'administration coloniale et par l'anthropologie.

ANNE DOQUET

Doquet Anne (2013)

L'ethnie : fantasme occidental et réalités culturelles

In : Gonin P. (dir.), Kotlok N. (dir.), Pérouse de Montclos
Marc-Antoine (dir.). *La tragédie malienne*

Paris : Vendémiaire, p. 159-181. (Géographies)

ISBN 978-2-363-58106-8